

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 11 octobre 2023, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (numéro 3) (3-6)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (numéro 8) (8-10)

Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (15)

Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (19)

Ces cinq ordonnances sont adoptées en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049). Les ordonnances 3-6 et 8-10 modifient principalement les horaires de collecte ainsi que la description des secteurs. Les ordonnances 1, 15 et 19 remplacent les ordonnances antérieures portant sur le même objet à l'égard des arrondissements visés.

Ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) (15)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 23 du règlement 02-102 (AccèsLogis Montréal), a pour but de majorer les loyers médians.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour mais les ordonnances adoptées en vertu du règlement 16-049 prennent seulement effet le 1^{er} novembre 2023 (Ord. 1, 15 et 19), le 15 novembre 2023 (Ord. 8-10) et le 18 novembre 2023 (Ord. 3-6). Ces ordonnances sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 17 octobre 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat